

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°663 - ÉDITION DU 17 NOVEMBRE 2023



Cette semaine au programme :



Une séance avec l'IME de Marly la Ville



1er tour détection U15 Futsal à Cergy



1er tour détection U17 Futsal à Cergy



Nomination d'Arbitres au Dvof

Vendredi 17 Novembre 2023

19h30

Salle de Réception Gourman'dit
20, Avenue du Bosquet
95560 Baillet en France



Réunion Référent Prévention Sécurité



Samedi 25 novembre 2023 de 8h45 à 12h00

au siège du DVOF à Baillet en France
(salle de formation)

[Inscrivez-vous!](#)



Le derby pour Saint Gratien

L'Entente Sannois Saint-Gratien a construit sa victoire dans le derby val d'oisien de Nationale 3, face à Saint Ouen l'Aumône au cours de la première période : 1-2 (0-2).

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/11/2023
- Statuts et Règlements
- Statuts et Règlements - non utilisation de la FMI
- Calendrier & organisation des compétitions
- Calendrier & organisation des compétitions - section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



Gourman'Dit
RECEPTION




Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 - 19H30

**Salle de réception « Gourman'Dit »
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France**

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 18 novembre 2022

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2022/2023

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2022/2023 (rapporteur : M. Moreira)
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2023

Vote

Affectation du résultat sur la ligne « autre réserve »

Vote

- Présentation du budget prévisionnel saison 2023/2024 (rapporteur : M. Moreira)

Vote

Question Diverse

ES Marly la Ville

Informations Diverses

- Serge Boisdenghien
- José Diaz

Remise Lauréats du challenge du Fair Play Ekinsport 2022/2023

- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 15 NOVEMBRE 2023

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON

Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

VAUREAL FCM

Match n°25898386 du 05/11/2023 U18 D2.B SARCELLES AAS / VAUREAL FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VAUREAL FCM (EVOCATION)

A la suite de la demande d'évocation du club de VAUREAL FCM la commission demande au secrétariat d'interroger le club de SARCELLES AAS sur l'inscription et la participation des joueurs ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus. Ces 5 joueurs sont mutations alors que le règlement n'autorise que l'inscription de 4 sur la feuille de match.

Les joueurs concernés sont :

- Yanis licence 9603090568 muté jusqu'au 04/07/2024
- Y. Evan licence 2547034506 muté jusqu'au 13/07/2024
- M. Samy licence 2547071441 muté jusqu'au 06/07/2024
- P. Yorick licence 9603125683 muté jusqu'au 29/01/2024
- H. Ismael licence 2546759729 muté jusqu'au 10/07/2024

[Réponse impérative avant le 21/11/2023 avant 12h00](#)

ERAGNY AS FC

Match n°27239110 du 04/11/2023 SENIORS FEMININES D1 CERGY PONTOISE FC 2 / BELLOY ST MARTIN ASC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY AS FC (EVOCATION)

Evocation irrecevable. La joueuse C. NANSA est inscrite sur la feuille de match du 14/10/2023 mais n'a pas participé au match de l'équipe supérieure.



Match n°27390971 du 14/10/2023 coupe de paris seniors féminine Paris univers club2/ Cergy pontoise fc1

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

ST OUEN L'AUMONE AS

Match n°25936831 du 05/11/2023 U16 D1 SOISY AND MARG FC / ST OUEN L'AUMONE AS 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST OUEN L'AUMONE AS (EVOCAATION)

Les joueurs KE. NARE licence 9604635974 et S. SOUMAH licence 09604345350 étaient qualifiés pour participé à la rencontre.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

THILLAY VAUD'HERLAND ESM

Match n°26512990 du 14/10/2023 U14 D4.D MONTMORENCY FC 3 / HERBLAY ES 3

Match n°26513021 du 21/10/2023 U14 D4.D THILLAY VAUD'HERLAND / MONTMORENCY FC 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY VAUD'HERLAND ESM (EVOCAATION)

Evocation non fondée. Les joueurs A. Noah licence 9609533205 n'est pas mutation, S. Ismael licence 9603013734 n'est pas mutation. L'équipe de MONTMORENCY FC 23 a inscrit sur la feuille de match 3 mutations et 1 mutation HORS PERIODE conforme au règlement.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

REPRISE DU DOSSIER MARCOUVILLE CITY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MARCOUVILLE CITY (EVOCAATION)

Match n°26475135 du 22/10/2023 SENIORS D3 B MARCOUVILLE CITY / PONTOISIENNE JS

Les réclamations doivent être nominales, réclamation insuffisamment motivée. Le joueur L. Gracias Porthelly était qualifié le jour du match. Qualification le **21/10/2023**.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

REPRISE DU DOSSIER VEXIN AS

Match n°26509981 du 22/10/2023 Seniors D3.A BOUFFEMONT ACF / VEXIN AS

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

Après l'audition de :

Arbitre Officiel du DVOF C. Frederic présent

**Pour le club de BOUFFEMONT ACF :**

- Mr D. Pascal président de BOUFFEMONT ACF ou son représentant **Absent Excusé**
- A. Ayoub entraîneur licence 2388074575 présent
- G. Enzo arbitre assistant licence 2546637039 absent **Excusé**
 - D. Mouhamadou capitaine licence 2348044873 présent
 - E. Kevin joueur licence 2543707886 **Absent Excusé**
- K. Yann joueur licence 2543594020 absent **Excusé**

Pour le club de l'AS VEXIN :

- Mr L. Fabien président et entraîneur de l'AS VEXIN présent
- N. Nathan Daniel joueur capitaine 2543649491 présent

Considérant

Que M l'arbitre officiel du DVOF confirme que le joueur Yann K. licence 2543594020 de **BOUFFEMONT ACF** a participé à la rencontre sous l'identité de E. Kevin licence 2543707886.

Que l'entraîneur de l'AS VEXIN, M L. Fabien licence 2320627249 ainsi que le capitaine de l'AS VEXIN, M N. Nathan Daniel licence 2543649491 confirment les dires de Mr l'arbitre.

Que l'entraîneur de BOUFFEMONT ACF, M A. Ayoub licence 2388074575 nie les faits lors de l'audition.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée au motif fraude sur identité, donne match perdu par pénalité au club de BOUFFEMONT ACF 1. En attribue le gain au club de l'AS VEXIN.

Amende pour fraude au club de BOUFFEMONT ACF : 300 €

CREDIT :AS VEXIN : 43,50 €

DEBIT : BOUFFEMONT ACF : 53,50 €

BOUFFEMONT ACF 1 : 0 BUT - 1 POINT

AS VEXIN 1 : 1 BUT 3 POINTS

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DISCIPLINE

CONVOCATION

DOMONT FC

Match n°26532521 du 12/11/2023 Seniors D4.C DOMONT FC / AUVERS-ENNERY FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DOMONT FC (Evocation)

À la suite de l'évocation du club de DOMONT FC la commission demande au secrétariat de convoquer pour le

27 novembre 2023 à 18h00

Les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF H. D. Michael

**Pour le club de DOMONT FC**

B Houari Délégué 2398063142
M. Eric entraîneur licence 9604183125
F. Atef arbitre assistant licence 2547148614
D. Ibrahim capitaine licence 2544176348

Pour le club de AUVERS-ENNERY

D. Francois Délégué 2310429704
B. Jimmy arbitre assistant 2378059356
L. Guillaume capitaine 2543548024
F. Sébastien joueur 2388027419
D. Gaëtan joueur 2544151066

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

RECLAMATION**REPRISE DU DOSSIER CERGY PONTOISE FC**

Match n°27239071 du 21/10/2023 SENIORS FEMININES D1 ERAGNY AS FC / CERGY PONTOISE FC

Réclamation du club CERGY PONTOISE sur la participation des joueuses A. S. Shana licence n°2547501850 et M. Calista licence n° 2548264475 au match cité ci-dessus,

Considérant que la fédération française de football précise dans l'article 73

Article - 73

- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ; - les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

Considérant que la ligue de paris Ile-de-France de football précise dans l'article 7 du règlement du championnat senior féminine.

Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. **Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

Considérant que seule le comité de ligue a autorité sur la réglementation des joueuses féminine U16 F.

Que le règlement de la ligue autorise la participation de joueuses U16F dans la limite de 3 en équipe sénior, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale

Considérant que les deux joueuses U16 du club d'ERAGNY AS possèdent un double sur classement sur le cachet de leurs licences art 73.2.

Elles étaient qualifiées pour participer à la rencontre n°27239071.

La commission dit réclamation du club de CERGY PONTOISE FC irrecevable sur le fond, résultat acquis sur le terrain.

**MARLY LA VILLE ES**

Match n°25897375 du 12/11/2023 SENIORS D1 CHAMPAGNE SFC / MARLY LA VILLE ES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES MARLY (RECLAMATION)

Réclamation irrecevable. La réclamation doit être exclusivement posée sur les joueurs. (Article 30bis du DVOF)
Article 30 bis. - Réclamations. **La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs** peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif.
La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

RESERVE**HERBLAY ES**

Match n°27239060 du 28/10/2023 SENIORS FEMININES D1 ERAGNY AS FC/ HERBLAY ES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES HERBLAY (RESERVE)

Réserve confirmée le 31/10/2023.

Réserve irrecevable.
La réserve et la confirmation doivent être nominales.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

HERBLAY ES

Match n°2723918 du 04/11/2023 SENIORS FEMININES D1 HERBLAY ES / COSMO TAVERNY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES HERBLAY (RESERVE)

Réserve confirmée le 08/11/2023.

Réserve irrecevable car non confirmé dans les délais
30.12 – Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District du Val-d'Oise de Football dans **les 48 heures ouvrables suivant le match.**

Article 30 bis. - Réclamations. La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**JOUY LE MOUTIER FC**

Match n°25936893 du 05/11/2023 U16 D2.A ARGENTEUIL RC / JOUY LE MOUTIER FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (réserve).

Réserve confirmée le 06/11/2023.

Inscription de plus de 4 joueurs mutations sur la feuille de match du 05/11/2023.

Les joueurs concernés sont :

- B. Hamed licence 2547938059 muté jusqu'au 14/07/2024
- H. E. Mehdi licence 2547464538 muté HP jusqu'au 13/10/2024
- H. D. L. Leyson licence 2547663547 muté jusqu'au 01/07/2024
- L. Maxence licence 2548123154 muté jusqu'au 07/07/2024
- K. Jason licence 2548585376 muté HP jusqu'au 27/10/2023 n'était plus mutation le jour du match.

Réserve non fondée, La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

EMMB

Match n°26513130 du 11/11/2023 U14 D4.E EMMB / MARCOUVILLE CITY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EMMB (RESERVE)

Réserve confirmée le 05/11/2023.

Motif : inscription de 4 joueurs mutations HORS PERIODE cités ci-dessus sur la feuille de match du 11/11/2023 EMMB / MARCOUVILLE CITY alors que le règlement n'en autorise que 1.

Inscription de 4 joueurs mutation HORS PERIODE sur la feuille de match du 11/11/2023 alors qu'un seul joueur HORS PERIODE est autorisé.

Les joueurs concernés sont :

- M. A. Aman licence 9602567200 muté HP **jusqu'au 01/10/2024**
- H. Ali licence 9602576174 muté HP **jusqu'au 25/09/2024**
- B. Zinedine licence 2548045775 muté HP **jusqu'au 26/09/2024**
- B. Kern Levy licence 2548569497 muté HP **jusqu'au 05/10/2024**

La commission dit réserve recevable et fondée et donne match perdu par pénalité au club de MARCOUVILLE CITY. En attribue le gain au club de EMMB.

CREDIT : EMMB : 43,50 €

DEBIT: MARCOUVILLE CITY: 53,50 €

MARCOUVILLE CITY: 0 BUT - 1 POINT

EMMB : 4 BUTS 3 POINTS



PUISEUX LOUVRES 95 FC

Match n°26510219 du 12/11/2023 SENIORS D3.C PERSAN US 03/ PUISEUX LOUVRES 95

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PUISEUX LOUVRES 95FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 14/11/2023.

Réserve irrecevable, le rapport de l'arbitre ne confirme pas les faits.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

ST BRICE FC

Homologation du tournoi FUTSAL du 16 et 17 DECEMBRE 2023, CATEGORIE U12. Tournoi homologué

Participation : 1 X 10€

Total :10 €



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

COMMISSION DU 15 NOVEMBRE 2023

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2023 - 2024

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule A

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Montmagny Fc 21	Montsoul Baillet Us 21	Les deux équipes responsables
-----------------	------------------------	-------------------------------

Montmagny Fc 21 **100€ AMENDE**

Montsoul Baillet Us 21 : **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Futsal D1 / Unique / Unique

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Combo Futsal 1	Persanaise Cfj 1	Les deux équipes responsables
----------------	------------------	-------------------------------

Combo Futsal 1 - : **AVERTISSEMENT**Persanaise Cfj 1 - : **AVERTISSEMENT****Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.**

Criterium U13 Avenir / Phase 1 / Poule B

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 1	Garges Fcm 1	Les deux équipes responsables
-----------------	--------------	-------------------------------

Argenteuil Fc 1 **AVERTISSEMENT**Garges Fcm 1 **AVERTISSEMENT****Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.**

Criterium U12 Avenir / Phase 1 / Poule B

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 22	Garges Fcm 22	Les deux équipes responsables
------------------	---------------	-------------------------------

Argenteuil Fc 22 **AVERTISSEMENT**Garges Fcm 22 **AVERTISSEMENT****Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.**

U14 D4 / Unique / Poule C

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Pontoisienne Js 21	Persan U.S. 23	Les deux équipes responsables
--------------------	----------------	-------------------------------

Pontoisienne Js 21 **AVERTISSEMENT**Persan U.S. 23 **AVERTISSEMENT****Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI**



Auvers-Ennery Fc 21	Courdimanche As 21	Les deux équipes responsables
---------------------	--------------------	-------------------------------

Auvers-Ennery Fc 21 **AVERTISSEMENT**
 Courdimanche As 21 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 2 / Phase 1 / Poule A
 Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Montsoul Baillet Us 1	Cosmo Taverny 1	Les deux équipes responsables
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Montsoul Baillet Us 1 **AVERTISSEMENT**
 Cosmo Taverny 1 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 2 / Phase 1 / Poule B
 Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Montsoul Baillet Us 1	Cosmo Taverny 1	Les deux équipes responsables
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Montsoul Baillet Us 1 **AVERTISSEMENT**
 Cosmo Taverny 1 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 2 / Phase 1 / Poule C
 Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Fosses F. U. 1	Ermont A.S. 3	Les deux équipes responsables
----------------	---------------	-------------------------------

Fosses F. U. 1 **AVERTISSEMENT**
 Ermont A.S. 3 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI



Fosses F. U. 3	Viarmes Asnieres Ol. 2	Les deux équipes responsables
----------------	------------------------	-------------------------------

Fosses F. U. 3 **AVERTISSEMENT**

Viarmes Asnieres Ol. 2 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 2 / Phase 1 / Poule D
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Fosses F. U. 2	Ermont A.S. 4	Les deux équipes responsables
----------------	---------------	-------------------------------

Fosses F. U. 2 **AVERTISSEMENT**

Ermont A.S. 4 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 4 / Phase 1 / Poule
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

St Brice F.C. 5	Ecouen Fc 3	Les deux équipes responsables
-----------------	-------------	-------------------------------

St Brice F.C. 5 **AVERTISSEMENT**

Ecouen Fc 3 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

Critérium U12/U13 Série 4 / Phase 1 / Poule E
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Garges Fcm 3	Soisy Andilly Margen 3	Garges Fcm 3 Responsable
--------------	------------------------	---------------------------------

Garges Fcm 3 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas tablette sur place.



Critérium U12/U13 Série 4 / Phase 1 / Poule F
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Garges Fcm 4	Soisy Andilly Margen 4	Garges Fcm 4 Responsable
--------------	------------------------	---------------------------------

Garges Fcm 4 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas tablette sur place.

Critérium U12/U13 Série 4 / Phase 1 / Poule G
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Garges Fcm 5	Soisy Andilly Margen 5	Garges Fcm 5 Responsable
--------------	------------------------	---------------------------------

Garges Fcm 5 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas tablette sur place.

Bezons Uso 5	E.S. Herblay 3	Les deux équipes responsables
--------------	----------------	--------------------------------------

Bezons Uso 5 **AVERTISSEMENT**

E.S. Herblay 3 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas tablette sur place.

Critérium U12/U13 Série 4 / Phase 1 / Poule G
Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Garges Fcm 6	Soisy Andilly Margen 6	Les deux équipes responsables
--------------	------------------------	--------------------------------------

Garges Fcm 6 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas tablette sur place.



Critérium 10/U11 Série 4 / Phase 1 / Poule I

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 3	Deuil Enghien Fc 1	Argenteuil Fc 3 Responsable
-----------------	--------------------	------------------------------------

Argenteuil Fc 3 **AVERTISSEMENT**

Motif : La tablette ne fonctionnait pas.

Critérium 10/U11 Série 4 / Phase 1 / Poule J

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 4	Deuil Enghien Fc 2	Argenteuil Fc 4 Responsable
-----------------	--------------------	------------------------------------

Argenteuil Fc 4 **AVERTISSEMENT**

Motif : La tablette ne fonctionnait pas.

Critérium 10/U11 Série 4 / Phase 1 / Poule K

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 5	Deuil Enghien Fc 3	Argenteuil Fc 5 Responsable
-----------------	--------------------	------------------------------------

Argenteuil Fc 5 **AVERTISSEMENT**

Motif : La tablette ne fonctionnait pas.

Critérium 10/U11 Série 4 / Phase 1 / Poule L

Journée du 11 NOVEMBRE 2023

Argenteuil Fc 6	Deuil Enghien Fc 4	Argenteuil Fc 6 Responsable
-----------------	--------------------	------------------------------------

Argenteuil Fc 6 **AVERTISSEMENT**

Motif : La tablette ne fonctionnait pas.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Sénécal

Excusé : M. Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 25/11/2023 - 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE DE LA LPIFF Du 16/10/2023

La Commission décide :

Match n° 26805429 du 17/09/2023 (3ème tour de Coupe de FRANCE)

HERBLAY E.S. 1 / MONTFERMEIL F.C. 1

Une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 d'HERBLAY E.S. à compter du 13 NOVEMBRE 2023, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la Ville d'HERBLAY-SUR-SEINE.

Le club d'HERBLAY ES a fourni au DVOF les coordonnées des terrains retenus pour les trois prochains matchs à domicile.

Prochaines dates des matchs : 19/11 - 26/11 - 03/12/2023

- 19/11 : Seniors D3 Poule B le Match n°26475182 du 19/11/2023 HERBLAY ES 1 / ARNOUVILLE FAS 2 se jouera au stade Marcel Cerdan 42 rue d'Aigremont 78300 Poissy
- 26/11 : Seniors D3 Poule B Le match n°26475149 du 26/11/2023 HERBLAY ES 1 / PONTOISIENNE JS 1 se jouera au stade Marcel Cerdan 42 rue d'Aigremont 78300 Poissy
- 03/12 : Seniors D3 Poule B Le match n°26475160 du 03/12/2023 HERBLAY ES 1 / VILLIERS LE BEL FC 3se jouera au stade Marcel Cerdan 42 rue d'Aigremont 78300 Poissy

REMERCIEMENTS ARBITRES

- SAIDJ Madjid

HORAIRES

ERAGNY AS FC

U14 D2 Poule B

Les matches se joueront pour toute la saison 2023/2024 à 14H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**GONESSE RC****Seniors D4 Poule A**

Les matches se joueront pour toute la saison 2023/2024 à 14H sauf dernière journée de championnat le 02/06/2024
(Art. 10.3 du RS du DVOF)

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT

SOISY ANDILLY MARGENCY FC**U16 D2 Poule A**

SAM FC 21 / ENT. MARLY FONTENAY 21

Match n° 25936881 du 12/11/2023

ENT. MARLY FONTENAY 21	Opt	2buts
SAM FC 21	3pts	8buts

HERBLAY ES**U14 D4 Poule A**

BEZONS USO 22 / HERBLAY ES 21

Match n° 25899451 du 11/11/2023

BEZONS USO 22	Opt	0but
HERBLAY ES 21	3pts	3buts

MATCHS A JOUER LE 25/11/2023

GOUSSAINVILLE FC**U14 D1**

Match n° 25894626+ du 11/11/2023

GOUSSAINVILLE FC 21 / ERMONT AS 21

Le match aura lieu le 25/11/23 à 15H30

GOUSSAINVILLE FC**U14 D4 Poule E**

Match n°26513127 du 11/11/2023

GOUSSAINVILLE FC 23 / MENU COURT AS 21

Le match aura lieu le 25/11/2023

DEUIL ENGHIEU FC**U14 D2 Poule B**

Match n° 25894396

DEUIL ENGHIEU FC 21 / FRANCONVILLE FC 22

Le match aura lieu le 25/11/23

DEUIL ENGHIEU FC**U14 D4 Poule D**

Match n°26512997

DEUIL ENGHIEU FC 23 / MONTMORENCY FC 23

Le match aura lieu le 25/11/23

ROISSY EN France US**U14 D2 Poule A**

Match n°25894716

ROISSY US / GARGES FCM 21

Le match aura lieu le 25/11/23



MATCHS A JOUER LE 10/12/2023

ERMONT AS

Seniors D2 Poule B

ERMONT AS 2 / FRANCONVILLE FC 2

Match n° 26063064

Le match aura lieu le 10/12/2023

CHAMPAGNE SFC

U16 D3 Poule A

CHAMPAGNE SFC 95 / COSMO TAVERNY 2

Match n° 25933584 à 13H00

Le match aura lieu le 10/12/2023

CHAMPAGNE SFC

U18 D2 Poule B

CHAMPAGNE SFC 95 / ENT. MARLY FONTENAY

Match n° 25898128 à 13H30

Le match aura lieu le 10/12/2023

CHAMPAGNE SFC

Anciens D3 Poule B

CHAMPAGNE SFC 95 / GARGES FCM

Match n° 25906056, à 9H45

Le match aura lieu le 10/12/2023

MATCHS A JOUER LE 07/01/2024

VAUXOISE ES

Critérium + 45 ans Poule B

VAUXOISE ES / CHAMPAGNE SFC 95

Match n° 26525414

Le match aura lieu le 07/01/2024

PERSAN US 03

U18 D2 Poule B

PERSAN US 21 / ROISSY US 21

Match n° 25898163 du 01/10/23

Le match aura lieu le 07/01/2024

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

PIERRELAYE FC

U18 D3 Poule B

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 / PIERRELAYE FC 22

Match n° 26743909 du 12/11/2023

PIERRELAYE FC 22 -1pt 0but

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 3pts 5but

SAINT LEU FC

Anciens D1

SAINT LEU FC 32 / MONTMAGNY FC 31

Match n° 25905532 du 19/11/2023

SAINT LEU FC 32 -1pt 0but

MONTMAGNY FC 31 3pts 5but



1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

COURDIMANCHE AS

U14 D4 Poule B

COURDIMANCHE AS 22 / GARGES FCM 22

Match n° 25899697 du 23/09/2023

COURDIMANCHE AS 22 Amende 30€ (1er forfait)

COURDIMANCHE AS 22 Amende 10€ (feuille de match irrégulière)

COURDIMANCHE AS 22 -1pt 0but

GARGES FCM 22 3pts 5but

BEZONS USO

U14 D4 Poule E

ECOUEEN FC 23 / BEZONS USO 23

Match n° 26513125 du 11/11/2023

BEZONS USO 23 Amende 30€

BEZONS USO 23 -1pt 0but

ECOUEEN FC 23 3pts 5but

ERMONT AFC

U14 D4 Poule A

CERGY PONTOISE FC 24 / ERMONT AFC 22

Match n°25899627 du 11/11/2023

ERMONT AFC 22 Amende 30€

ERMONT AFC 22 -1pt 0but

CERGY PONTOISE FC 24 3pts 5but

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

FRANCONVILLE FC

Seniors féminines D1

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Match n° 27239080 du 11/11/2023

FRANCONVILLE FC 1 Amende 35€

FRANCONVILLE FC 1 -1pt 0but

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 3pts 5but

FORFAIT GENERAL

SAINT LEU FC

Anciens D1

Forfait Général

Amende 110€

DOMONT FC

Seniors Féminines D1

Forfait Général

DOMONT FC 1 Amende 110€

MARCOUVILLE CITY CP 21

U18 D3 Poule C

Forfait Général

Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestr



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 14 NOVEMBRE 2023

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

**REPORT DES RENCONTRES U15F ET U18F DU 25/11/23
LES RENCONTRES AURONT LIEUX LE 11/11/23**



COUPES DU VAL D'OISE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023 A 15H**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

***TOUR DE CADRAGE DU 9 DECEMBRE 2023 A 17H**

**En préparation du tirage au sort du tour de cadrage, nous invitons les équipes engagées
Dans le Critérium à 8, désireuses de participer à la Coupe du Val-d'Oise, qui pour rappel se
Joue à 11, à se faire connaître au plus vite.**

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs indiquées « ententes » suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

ADAMOIS OL

- U11F groupe C – Les filles de Entente Beaumont Mours ne peuvent jouer.

HERBLAY ES

- U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer
- U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U15F à 8 - équipe 2 Groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- Séniors F à 8 – Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

COURRIERS

ECOUEEN FC 1

Mail du 09/11/23

U15F à 11

Nous vous informons que nous avons bien réceptionner la feuille de match.
Pour donner suite à votre mail l'amende cité dans l'ancien PV de 15€ sera retirée

CERGY PONTOISE FC

Mail du 09/11/23

U15F à 11

Nous vous informons que nous avons bien pris note pour inscrire une équipe foot à 11 en critérium.
L'inscription sera prise en compte pour la phase 2 après les vacances de Noël.

**BELLOY ST MARTIN ASC**

Mail du 10/11/23.

Séniors F à 8 Groupe A

Nous avons bien pris note de votre mail concernant votre procédure d'entente. La Commission d'Organisation des Compétitions n'est pas informée de vos procédures.

Concernant l'amendes pour la feuille de match cela fait suite à l'annuaire financier auquel est soumis tous les clubs et sections féminines ou masculine du DVOF.

CORMEILLAIS ACS

Mail du 11/11/23.

U15Fà 8 - Groupe APour rappel le 1^{er} appel a eu lieu le 16/10/23.

La Commission d'Organisation des Compétitions n'a jamais reporté cette rencontre ou reçu une demande de report de la rencontre et aucun retour depuis le 1^{er} appel du 16/10/23.

DOMONT FC

Mail du 12/11/23

Nous avons bien pris note de votre mail pour passer en foot à 8.

Pourriez-vous confirmer la catégorie à la Commission d'Organisation des Compétitions qui gère les calendriers et rencontres.

PERSAN US 03

Mail du 13/11/23

U15F & U18F

Nous vous informons que les horaires enregistrés sont ceux indiqués sur le google form d'inscription. **16h30 pour les U15F et U18F**

Nous corrigeons pour les prochaines rencontres sur les agendas clubs et site.

RENCONTRES REPORTEES

06/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417743 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – GROSLAY FC 2

Horaire 14h30

INVERSION DE RENCONTRE

La rencontre se jouera à 20h30 au stade Serge Cukier, Chemin des rouillons, à Grosly

Rencontre du 20/10/23

10/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417590 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1

Rencontre du 13/10/23

11/11/2023

U15F à 8

Rencontre n°27429525 – Groupe B

ES HERBLAY 2 – CORMEILLAIS ACS 1

Rencontre du 25/11/23

**02/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°27429511 – Groupe A

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – GROSLAY FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°27429512 – Groupe A

FOSSES FU 1 – ARGENTEUIL FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°27429510 – Groupe A

JOUY LE MOUTIER FC 1 – BELLOY ST MARTIN ASC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°27429526 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – COSMO TAVERNY 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°27429527 – Groupe B

PUISEUX LOUVRES FC 1 – PONTOISIENNE JS**Rencontre du 25/11/23****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417748 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2**Rencontre du 13/10/23****15/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1**Rencontre du 20/10/23****23/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°27429505++ – Groupe A

JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1**Rencontre du 14/10/23****20/01/24****U15F à 11**

Rencontre n°27429564 – Groupe Unique

ECOUIEN FC 2 – ECOUIEN FC 1**Rencontre du 25/11/23**

**U15F à 11**

Rencontre n°27429567 – Groupe Unique

PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1*Rencontre du 25/11/23***MODIFICATIONS D'HORAIRE – LIEUX DE RENCONTRES****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417592 – Groupe A

HERBLAY ES 2 – ST BRICE FC 1*Nouvelle installation : Stade des Beaugars 2***U18F à 8**

Rencontre n°27430269 – Groupe Unique

ROISSY EN FRANCE US 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1*Nouvelle Horaire : Début de la rencontre 13H***APPEL A FEUILLES DE MATCHS****U18F à 8****ROISSY EN France US 1**

Match n°27430264 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**AMENDES****ST BRICE FC 1**

Séniors F à 8

Match n°27417589 du 13/10/23

Feuille de match irrégulière (licence arbitre) 10€**BELLOY ST MARTIN ASC 1**

Séniors F à 8

Match n°27417586 du 20/10/23

Feuille de match irrégulière (feuille de foot à 11 irrecevable) 10€**CORMEILLAIS ACS 1**

U15F à 8 - Groupe B

Match n°27429519 du 14/10/23

Non réception de feuille de match après 2 relances 15€**FEUILLES DE MATCHS**

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

ETAPE 2



CALENDRIERS

FMI

PROCÈS-VERBAUX

PARLONS SANTÉ

FORMULAIRES

FAFA

RÈGLEMENTS

95 FOOT OFFICIEL

LE MAG TECHNIQUE

CAHIERS FÉMININES

NEWSLETTER

ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation Les règles du jeu de U6 à U13	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U6 / U7
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >		
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FEMININES >		
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES Feuille de présence U7 Féminines	Publié le 11-01-2023 FEMININES Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : M. Maillet- M. Lacour- M. Lutz

Absents excusés : - Mme Cyprien- M. N'Diaye- Mme Lutz

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – CDM

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	JOUY LE MOUTIER FC 1	SFC CHAMPAGNE 95 1
2	PUISEUX LOUVRES 95 1	ST LEU 95 FC 1
3	COURDIMANCHE AS 1	SARCELLES MACCABI 1
4	CORMEILLAIS ACS 1	ADAMOIS OL 1

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – ANCIENS

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	MONTSOULT BAILLET US 1	ST LEU 95 FC 1
2	ERMONT AS 1	MARLY LA VILLE ES 1
3	DEUIL ENGHIEU FC 1	GARGES FCM 1
4	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
5	ARGENTEUIL RC 1	MONTMAGNY FC 1
6	VAUREAL FCM 1	MONTMORENCY FC 1

COUPE DU VAL D'OISE-CREDIT MUTUEL - +45

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	FONTENAY EN PARISIS FC 1	GONESSE RC 1
2	COSMO TAVERNY 1	CORMEILLAIS ACS 1
3	BRUYERE BERNES USM 1	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1
4	FOSES FU 1	OSNY FC 1
5	MONTIGNY FC 95 1	BEAUCHAMPS AS 1
6	ENTENTE MMB 1	ENTENTE SSG 1
7	VEXIN AS 1	NEUVILLE SUR OISE AS 1
8	FRANCONVILLE FC 1	ECOUEN FC 1

Cosmo Taverny / Cormeillais CS :

Pour cause de match de critérium, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30

Bruyeres Bernes USM / Soisy AM FC :

Pour cause de match de critérium, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30

Fosses FU / Osny FC :

Pour cause de match de critérium, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30



COUPE DU COMITE- SENIORS 2 JEAN LESTRUHAUT

Tour de cadrage du 19 novembre 2023 à 14H30 – COMITE SENIORS 2

St Prix ES 2 / Marly la Ville ES 2 :

Nouvel horaire : 15h30

Prévenir vos adversaires

COUPE DU COMITE – ANCIENS

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30- COMITE ANCIENS 2

Match	CLUB	CLUB
1	PUISEUX LOUVRES 95 3	PUISEUX LOUVRES 95 2
2	ENTENTE MMB 2	ENTENTE MMB 3
3	BEAUCHAMPS AS 2	GONESSE RC 2
4	ERAGNY FC 3	ST PRIX ES 2
5	SARCELLES AAS 2	PERSAN PORTUGAIS ASC 2
6	ECOUEN FC 2	GARGES FCM 2
7	GROSLAY FC 2	SFC CHAMPAGNE 95 2
8	BOUFFEMONT ACF 2	ARGENTEUIL FC 2

Entente MMB 2 / Entente MMB 3 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 13 décembre 2023 à 20h30

Sarcelles AAS 2 / Persan Portugais ASC 2 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

Huitièmes de finale du 9 décembre 2023 à 15H – CVO SENIORS FEMININES

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 1	MONTMORENCY FC 1
2	BELLOY ST MARTIN ASC 1	GROSLAY FC 1
3	SFC CHAMPAGNE 95 1	COSMO TAVERNY 1
4	ERAGNY FC 1	ENT MARLY LA VILLE / FOSSES 1
5	ARGENTEUIL FC 1	ES HERBLAY 1
6	DOMONT FC 1	SARCELLES AAS 1
7	FRANCONVILLE FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
	EXEMPT	ENTENTE MMB 1

Gonesse RC 1 / Montmorency FC 1 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 13 janvier 2024 à 15h00

**Eragny FC 1 / Entente Marly Fosses 1 :**

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée 13 janvier 2024 à 15h00

COUPE DU COMITE – U14

Tour de cadrage du 25 novembre 2023 à 14H30 – COMITE 14 ANS

Entente MMB 3 / Cergy Pontoise FC 4 :

Nouvelle installation : Stade Jean Brestel à Méry sur Oise

Prévenir vos adversaires

COUPE DU VAL D'OISE-CREDIT MUTUEL - +55

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 1	ES HERBLAY 1
2	ERAGNY FC 1	GROSLAY FC 1
3	ENTENTE MMB 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
4	ENTENTE SSG 1	ENTENTE GAFEPB / ST PRIX 1
5	ST LEU 95 FC 1	FRANCONVILLE FC 1
	EXEMPT	CORMEILLAIS ACS 1
	EXEMPT	COSMO TAVERNY 1
	EXEMPT	MAGNY US CANTON 1

Viarmes As. Ol. 1 / Herblay ES 1 :

Pour cause de match de critérium, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal – M Le Nagard
- Assistent** : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusée** : Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 09 11 23

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U10/11 série 3 du 11 11 23 contre VEXIN AS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 10 11 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres du 11 11 23

BEZONS USO : Mail du 10 11 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire des matchs U12/U13 du 11 11 23

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 11 11 23

Pris note du souci rencontré avec la tablette sur rencontre de critérium U10/U11 – série 4 à ARGENTEUIL FC. La commission attend les feuilles de match papier

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 09 11 23

Pris note de votre relance concernant la demande d'inversion des rencontres de critérium U10/U11 du 11 11 23 contre GARGES FCM

DOMONT FC : Mail du 08 11 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U6/U7 et 3 équipes en U9 qui seront intégrées sur les prochains plateaux

DOMONT FC : Mail du 12 11 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U6/U7 qui sera intégrée lors du prochain plateau

ENTENTE MMB : Mail du 08 11 23

Pris note de votre acceptation de recevoir le centre du plateau U6/U7 qui était prévu initialement à MONTSOULT BAILLET

ENTENTE SSG : Mail du 06 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23.

ERMONT ACF : Mail du 10 11 23

Pris note de votre demande concernant l'amende sur PV du 23 10 23. Après recherche, la commission annule l'amende

ERMONT AMS : Mail du 09 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23

FONTENAY FC : mail du 09 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23

ERAGNY FC : Mail du 24 10 23

Pris note de votre demande d'inversion des rencontres U10 & U11 Avenir contre ERMONT AMS le 11 11 23

Accord du club adverse

Accord de la commission

ERMONT AMS : Mail du 27 10 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de match

FRANCONVILLE FC : Mail du 10 11 23

Pris note de votre demande de report du match n° 27084374 du 11 11 23 contre ARGENTEUIL RC au 22 11 23

Accord du club adverse

Accord de la commission



GOUSSAINVILLE FC : Mail du 07 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23

JOUY FC : Mail du 13 11 23

Pris note du problème de tablettes à COURDIMANCHE sur rencontres de critérium U10/U11 du 11 11 23.
La commission attend les feuilles de match papier

PRESLES USL : Mail du 09 11 23

Pris note la fermeture de vos installations le 11 11 23

ST LEU FC : Mail du 09 11 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à GONESSE RC le 11 11 23

ST LEU FC : Mail du 10 11 23

Pris note de votre demande désengagement de 2 équipes U6/U7 sur les prochains plateaux

ST OUEN AS : Mail du 09 11 23

Pris note de votre réponse concernant le 2^{ème} appel de feuille de critérium U10/U11

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 12 11 23

Pris note des soucis rencontrés lors des matchs de critères U10/U11 du 11 11 23 contre VEMARS ST WITZ FC – Voir convocation

VAUREAL FCM : Mail du 06 11 23

Pris note de votre demande concernant votre équipe U13. La commission procède à la modification

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 12 11 23

Pris note des soucis rencontrés lors des matchs de critères U10/U11 du 11 11 23 à SURVILLIERS AVENIR – Voir convocation

VEXIN AS : Mail du 10 11 23

Pris note de votre impossibilité de reporter les rencontres de critérium U10/U11 du 11 11 23 à AUVERS ENNRY FC

VILLIERS FC : Mail du 11 11 23

Pris note du problème rencontré avec la tablette sur rencontres de critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS du 11 11 23

CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 20 Janvier 2024

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour seront envoyés par courrier à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 27 Novembre 2023 à 16 Heures dernier délai. Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.



La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

09H20 : Contrôle visuel des licences effectué avant le début de la jonglerie (pas de jonglerie au 1^{er} tour) (**en tenue de joueur : protège-tibias & maillot numéroté**) soit à partir du listing issu de Footclubs ou sur l'application Club Compagnon.

10H00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification
Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.



Centre 1 Marly la Ville	Centre 2 Villiers le Bel	Centre 3 Beauchamp	Centre 4 Saint Leu
Menucourt AS 1	Saint Brice FC 3	Puiseux-Louvres FC 1	Adamois OL 3
Adamois OL 2	RC Argenteuil 2	Courdimanche AS 1	Goussainville FC 2
Marly la Ville ES 1	Villiers le Bel FC 4	Beauchamp AS 3	Saint Leu FC 1
Montigny FC 1	Villiers le Bel FC 2	Cergy-Pontoise FC 1	Saint Leu FC 2
Centre 5 Eaubonne	Centre 6 ESSG	Centre 7 Champagne	Centre 8 Ecoeu
Eaubonne CSM 2	Entente SSG 3	Garges FCM 1	Ecoeu FC 4
Cormeillais ACS 1	Entente SSG 1	Cormeillais ACS 2	Ecoeu FC 3
Cosmo Taverny 1	Bezons USO 2	Champagne SFC 1	ES Herblay 1
Franconville FC 3	RC Argenteuil 1	Belloy St Martin ASC 1	Entente MMB 1
Centre 9 Soisy	Centre 10 Fosses	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Deuil-Enguien
Beaumont-Mours ENT 1	Fosses FU 1	Argenteuil FC 2	Deuil-Enguien FC 1
Fosses FU 2	Persan US 1	Argenteuil FC 4	Deuil-Enguien FC 3
Soisy-A.M FC 2	Eragny FC 3	Arnouville FAS 1	Marly la Ville ES 2
Soisy-A.M FC 4	Courdimanche AS 2	Cergy-Pontoise FC 3	Gonesse RC 3
Centre 13 Sarcelles	Centre 14 Cergy Pontoise	Centre 15 Jouy le Moutier	Centre 16 Saint Prix
Sarcelles AAS 2	Belloy St Martin ASC 2	Jouy le Moutier FC 2	Saint Prix ES 1
Sarcelles AAS 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Saint Ouen AS 3
Bruyères-Bernes USM 2	Groslay FC 1	Eragny FC 1	Ezanville-Ecoeu US 1
Beauchamp AS 2	Roissy US 1	Saint Ouen AS 1	Ermont AmS 2
Centre 17 Franconville	Centre 18 Osny	Centre 19 Pontoisienne	Centre 20 Bruyères Bernes
Franconville FC 2	Entente SSG 4	Franconville FC 1	Bruyères-Bernes USM 1
Saint Prix ES 2	Entente SSG 2	Pontoisienne JS 1	Beaumont-Mours ENT 2
Saint Leu FC 4	Osny FC 3	Soisy-A.M FC 3	Vauréal FCM 1
Saint Leu FC 3	Marcouville City CPA 1	Soisy-A.M FC 1	Montigny FC 2
Centre 21 Frettoise	Centre 22 Goussainville	Centre 23 Saint Ouen	Centre 24 Viarmes-Asnières
Villiers le Bel FC 1	Goussainville FC 1	Ecoeu FC 1	Sarcelles AAS 3
Villiers le Bel FC 3	Gonesse RC 1	Ecoeu FC 2	Sarcelles AAS 4
ES Herblay 2	Beauchamp AS 1	Saint Ouen AS 2	Viarmes-Asnières OL 2
Frettoise ES 1	Survilliers AV 1	Saint Brice FC 1	Champagne SFC 2
Centre 25 Adamois	Centre 26 Eragny	Centre 27 Saint Brice	Centre 28 Gonesse
ES Herblay 3	Osny FC 1	Saint Brice FC 2	Eaubonne CSM 1
Osny FC 2	Eragny FC 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 2
Bezons USO 1	Argenteuil FC 3	Auvers-Ennery FC 1	Deuil-Enguien FC 2
Adamois OL 1	Argenteuil FC 1	Pontoisienne JS 2	Deuil-Enguien FC 4
Centre 29 Garges	Centre 30 Montmorency	Centre 31 Arnouville	Centre 32 Cosmo Taverny
Garges FCM 2	Montmorency FC 2	Jouy le Moutier FC 3	Cosmo Taverny 2
Ermont ACF 1	Jouy le Moutier FC 1	Arnouville FAS 2	Puiseux-Louvres FC 2
Montmagny FC 1	Ermont AmS 1	Viarmes-Asnières OL 1	RC Argenteuil 3
Montmorency FC 1	Entente SSG 5		
Centre 33 Vexin	Centre 34 Roissy	Centre 35 Vémars St Witz	Centre 36 Pierrelaye
Menucourt AS 2	Roissy US 2	Vémars St Witz FC 1	Ermont ACF 2
Vexin AS 1	Entente MMB 2	Bouffémont AC 1	Pierrelaye FC 1
Vauréal FCM 2	Le Thillay ESM 1	Montmagny FC 2	Cosmo Taverny 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 RC Argenteuil	Centre 2 Adamois	Centre 3 Chaumontel -L	Centre 4 Ezanville-Ecouen
RC Argenteuil 3	Adamois OL 1	RC Argenteuil 1	Ezanville-Ecouen US 1
Saint Prix ES 2	Fosses FU 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 1
Montigny FC 1	Vexin AS 1	Entente SSG 4	Entente MMB 1
Franconville FC 3	Ermont AmS 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2
Centre 5 Goussainville	Centre 6 Courdimanche	Centre 7 Entente MMB	Centre 8 Argenteuil FC
Goussainville FC 2	Saint Brice FC 3	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 4
Eragny FC 3	Courdimanche AS 1	Entente MMB 2	Argenteuil FC 1
Frettoise ES 1	Garges FCM 1	Soisy-A.M FC 2	Puiseux-Louvres FC 1
ES Herblay 3	Saint Ouen AS 3	Deuil-Engchien FC 3	Beauchamp AS 2
Centre 9 Cergy-Pontoise	Centre 10 Sarcelles	Centre 11 Jouy le Moutier	Centre 12 Menucourt
Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Jouy le Moutier FC 3	Menucourt AS 1
Grosly FC 3	Jouy le Moutier FC 2	Beauchamp AS 3	ES Herblay 2
Soisy-A.M FC 3	Sarcelles AAS 3	Gonesse RC 3	Villiers le Bel FC 2
Montmagny FC 1	Sarcelles AAS 1	Montsoul-Baillet US 1	Villiers le Bel FC 4
Centre 13 Grosly	Centre 14 Saint Brice	Centre 15 Bezons	Centre 16 Cormeillais
Grosly FC 1	Belloy St Martin ASC 1	Argenteuil FC 2	Ecouen FC 2
Saint Ouen AS 1	Vallée du Sausseron ES 1	Argenteuil FC 3	Ecouen FC 4
Goussainville FC 1	Saint Brice FC 1	Bezons USO 1	Eaubonne CSM 1
Bezons USO 2	Cosmo Taverny 3	Boissy-Chars ENT. 1	Cormeillais ACS 2
Centre 17 Fontenay	Centre 18 Bouffémont	Centre 19 Belloy Saint Martin	Centre 20 Vauréal
Pierrelaye FC 1	Osny FC 1	Grosly FC 2	Pontoisienne JS 2
Saint Brice FC 2	Eragny FC 1	Belloy St Martin ASC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Fontenay en Paris FC 1	Cormeillais ACS 1	Pontoisienne JS 1	Jouy le Moutier FC 1
Vémars St Witz FC 1	Bouffémont AC 1	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 1
Centre 21 Magny	Centre 22 Saint Leu	Centre 23 ESSG	Centre 24 Montsoul Baillet
Beauchamp AS 1	Gonesse RC 2	Magny en Vexin FC 2	Bonneuil ASC 1
Vallée du Sausseron ES 2	Saint Leu FC 2	Montmorency FC 1	Osny FC 3
Franconville FC 2	Champagne SFC 1	Entente SSG 2	Montsoul-Baillet US 2
Magny en Vexin FC 1	Osny FC 2	Entente SSG 3	Deuil-Engchien FC 2
Centre 25 Montigny	Centre 26 Le Thillay	Centre 27 Arnouville FAS 1	Centre 28 Garges
Cosmo Taverny 2	Deuil-Engchien FC 1	Vauréal FCM 2	Franconville FC 1
Montigny FC 2	Soisy-A.M FC 1	Eragny FC 2	Cergy-Pontoise FC 1
Saint Prix ES 1	Le Thillay ESM 1	Arnouville FAS 1	Garges FCM 2
Champagne SFC 2	Montmorency FC 2	Cosmo Taverny 1	Adamois OL 2
Centre 29 Domont	Centre 30 Ermont AMS	Centre 31 Auvers-Ennery	Centre 32 Herblay
Viarmes-Asnières OL 2	Saint Ouen AS 2	Ecouen FC 3	Auvers-Ennery FC 1
Domont FC 1	Marly la Ville ES 1	Ecouen FC 1	Fosses FU 1
Sarcelles AAS 4	Ermont AmS 2	Auvers-Ennery FC 2	ES Herblay 1
Sarcelles AAS 2	Ermont ACF 2	Entente SSG 5	Arnouville FAS 2
Centre 33 Montmagny	Centre 34 Ermont ACF	Centre 35 Persan	Centre 36 Beaumont-Mours
Villiers le Bel FC 3	Survilliers AV 1	RC Argenteuil 2	Viarmes-Asnières OL 1
Villiers le Bel FC 1	Ermont ACF 1	Marly la Ville ES 2	Gafep 1
Montmagny FC 2	Cergy-Pontoise FC 3	Persan US 1	Beaumont-Mours ENT 1
Courdimanche AS 2	Roissy US 1	Saint Leu FC 3	Saint Leu FC 1

Exceptionnellement, les rencontres du centre n° 27 débiteront à 11 heures



COUPE DU COMITE U12

1^{er} TOUR DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

[Début de la jonglerie à 13h30](#)

[Début des rencontres à 14h00](#)

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et éventuellement des meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 13 janvier 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

☒ Les U12 et U12F (2012)

☒ Sont autorisés trois U11 / U11F (2013) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

☒ Sont autorisées les joueuses U13F (2011).

☒ Les U13 (2011) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 4 Décembre 2023 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Jouy le Moutier FC	Centre 3 Puisseux-Louvres FC	Centre 4 Franconville FC
Cergy-Pontoise FC 3	Villiers le Bel FC 3	Arnouville FAS 2	Franconville FC 1
Cergy-Pontoise FC 1	Bruyères-Bernes USM 1	Beaumont-Mours ENT 1	Eragny FC 1
Pierrelaye FC 1	St Leu FC 2	Puisseux-Louvres FC 1	Bouffémont AC 1
Gonesse RC 2	Jouy le Moutier FC 1	Champagne SFC 1	Adamois OL 2
Centre 5 Entente SSG	Centre 6 St Brice FC	Centre 7 RC Argenteuil	Centre 8 Montmorency FC
Entente SSG 1	St Brice FC 4	Bezons USO 3	Montmorency FC 1
Entente SSG 4	St Brice FC 2	Jouy le Moutier FC 2	Auvers-Ennery FC 1
Vexin AS 1	St Ouen AS 1	RC Argenteuil 3	Bezons USO 2
Villiers le Bel FC 2	Osny FC 3	RC Argenteuil 2	Ecouen FC 2
Centre 9 Bezons USO	Centre 10 Montigny FC	Centre 11 Cormeillais ACS	Centre 12 Persan US
Puisseux-Louvres FC 2	Montigny FC 1	Cormeillais ACS 1	Eaubonne CSM 3
Bezons USO 1	St Ouen AS 3	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 2
Cosmo Taverny 2	Cormeillais ACS 2	Cergy-Pontoise FC 4	Entente MMB 1
Soisy-A.M FC 1	Ezanville-Ecouen US 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 1
Centre 13 Argenteuil FC	Centre 14 St Leu FC	Centre 15 Ecouen FC	Centre 16 Sarcelles AAS
Argenteuil FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Goussainville FC 2	Ermont AmS 2
Argenteuil FC 1	St Leu FC 1	Gonesse RC 1	Sarcelles AAS 2
Fretteuse ES 1	Soisy-A.M FC 2	Ecouen FC 1	Fosses FU 2
Belloy St Martin ASC 1	Ermont AmS 1	Fosses FU 1	Osny FC 2
Centre 17 Arnouville FAS	Centre 18 Adamois OL	Centre 19 Entente MMB	Centre 20 Garges FCM
Argenteuil FC 3	Entente SSG 3	St Brice FC 1	Marly la Ville ES 1
Argenteuil FC 2	Entente SSG 2	St Brice FC 3	Fontenay en Paris FC 1
Arnouville FAS 1	Neuville AS 1	Entente MMB 2	Garges FCM 2
Cosmo Taverny 1	Adamois OL 1	Roissy US 2	Viarmes-Asnières OL 1
Centre 21 Aubonne CSM	Centre 22 Ermont ACF	Centre 23 Montmagny FC	Centre 24 Osny FC
Persan US 2	Ermont ACF 1	Montigny FC 2	Osny FC 1
Eaubonne CSM 2	Goussainville FC 1	Franconville FC 3	Ermont ACF 2
RC Argenteuil 4	Ezanville-Ecouen US 2	Ermont AmS 3	ES Herblay 3
RC Argenteuil 1	Eaubonne CSM 1	Montmagny FC 1	Soisy-A.M FC 3
Centre 25 ES Herblay	Centre 26 Grosly FC	Centre 27 Gonesse RC	Centre 28 St Prix ES
Franconville FC 2	Montmagny FC 2	Gonesse RC 3	St Prix ES 1
ES Herblay 1	Survilliers AV 1	Deuil-Enghien FC 3	Pierrelaye FC 2
Magny en Vexin FC 1	Ecouen FC 3	Sarcelles AAS 1	Eragny FC 2
St Prix ES 2	Grosly FC 1	Le Thillay ESM 1	Courdimanche AS 1
Centre 29 Villiers le Bel FC	Centre 30 Beauchamp AS	Centre 31 Vauréal FCM	
Roissy US 1	Garges FCM 1	Vauréal FCM 1	
Villiers le Bel FC 1	ES Herblay 2	St Ouen AS 2	
Sarcelles AAS 3	Beauchamp AS 1	Deuil-Enghien FC 1	
St Leu FC 3			



CONVOCATION

Lundi 27 Novembre 2023 à 19 heures

Critérium U10/U11 du 11 11 2023 – série 2 – poule E & F

Pour le club de **SURVILLIERS AVENIR**,

- Les Responsables des équipes 1 & 2 présents sur les matchs

Pour le club de **VEMARS ST WITZ FC**,

- Les Responsables des équipes 1 & 2 présents sur les matchs

Présence indispensable

MATCHS REMIS AU 13 JANVIER 2024

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

ENTENTE SSG / ENTENTE MMB : Matchs n° 27086032 & 27082782

CRITERIUM U10/ U11

GOUSSAINVILLE FC / FONTENAY FC : Matchs n° 27367701 & 27367729

ENTENTE SSG / CERGY PONTOISE FC : Matchs n° 27369511 – 27369563 – 27369634 & 27369698

MENUCOURT AS / ST OUEN AS : Match n° 27368931

MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024

CRITERIUM U12/U13

GOUSSAINVILLE FC / CHAMPAGNE SFC : Matchs n° 27291462 & 27291573

ENTENTE SSG / ST OUEN AS : Matchs n° 27297295 – 27292016 & 27292044

FONTENAY FC / ENTENTE MMB : Matchs n° 27291461 & 27291572

MARCOUVILLE CITY CP / THILAY ESM : Matchs n° 27291662 & 27291797

ST BRICE FC / ECOUEN FC : Match n° 27296430

MONTSOULT BAILLET US / COSMO TAVERNY : Matchs n° 27291460 & 27291571

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 & U9 NIVEAU 1 DU 07 10 23

ERMONT AMS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 & U9 sur centre n° 2 à EAUBONNE CSM

ARGENTEUIL RC : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 & U9 sur centre n° 3 à OSNY FC

**PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 07 10 23**

ST LEU FC : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à ADAMOIS OL

ERMONT AMS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 9 à VILLIERS FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 à ES HERBLAY

PONTOISIENNE JS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 à JOUY FC

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 à MONTIGNY FC

PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 07 10 23

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel feuille de plateau & feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS, ENTENTE MMB et MENU COURT AS du centre n° 5

ENTENTE MMB : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

MENUCOURT AS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

MARCOUVILLE CITY CPA : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 à ERMONT AMS

FOSSES UF : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à ROISSY US

PERSAN US : 2ème appel feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de PERSAN US, PRESLES USL & CHAMPAGNE SFC du centre n° 18

PRESLES USL : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

CHAMPAGNE SFC : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

1er APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM**CRITERIUM U13 AVENIR**

VIARMES ASNIERES OL : 1er appel feuille de match n° 27065450 du 11 11 23 – critérium U13 Avenir contre GONESSE RC 1

ARGENTEUIL FC : 1er appel feuille de match n° 27065546 du 11 11 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1

CRITERIUM U10/U11

VILLIERS FC : 1er appel feuille de match n° 27368705 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 8

COSMO TAVERNY : 1er appel feuilles de match n° 27368745 – 27368819 & 27368905 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre MONTIGNY FC 1 – 2 & 3

GARGES FCM : 1er appel feuilles de match n° 27368936 & 27369174 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

GARGES FCM : 1er appel feuilles de match n° 27369210 - 27369238 & 27369271 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 5 – 6 & 7



VAUREAL FCM : 1er appel feuille de match n° 27369355 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre BELLOY ST MARTIN ASC 2

PERSAN US : 1er appel feuille de match n° 27369461 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 6

CHAMPAGNE SFC : 1er appel feuilles de match n° 27369512 – 27369564 – 27369635 & 27369699 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre EAUBONNE CSM 1 – 2 – 3 & 4

FOSES UF : 1er appel feuilles de match n° 27369513 – 27369565 – 27369636 & 27369700 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 7 – 8 – 9 & 10

ERMONT ACF : 1er appel feuilles de match n° 27369514 – 27369566 – 27369637 & 27369701 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 3 – 4 – 5 & 6

COURDIMANCHE AS : 1er appel feuilles de match n° 27369755 – 27369790 – 27369823 & 27370434 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 1er appel feuilles de match n° 27369824 & 27370435 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 3 & 4

CRITERIUM U12/U13

FOSES UF : 1er appel feuilles de match n° 27291661 & 27291796 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre ERMONT AMS 3 & 4

FOSES UF : 1er appel feuille de match n° 27291663 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2

ES HERBLAY : 1er appel feuille de match n° 27291932 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre DEUIL ENGHEN FC 1

BEZONS USO : 1er appel feuille de match n° 27296575 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre ES HERBLAY 3

MONTMAGNY FC : 1er appel feuille de match n° 27296747 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre CERGY PONTOISE FC 5

AMENDES

EAUBONNE CSM : Absence de votre club sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à SOISY AM FC
Amende : 50€

FRANCONVILLE FC : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27065441 du 07 10 23 – critérium U13 Avenir contre GONESSE RC 1
Amende : 52€

ARGENTEUIL FC : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27082777 & n° 27086027 du 14 10 23 critérium U10 & U11 Avenir contre ENTENTE SSG 1 & 2
Amende : 52€ x 2 = 104€

FRANCONVILLE FC : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27082822 du 14 10 23 – critérium U10 Avenir contre JOUY FC 2
Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CP : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27291695 & n° 27291830 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2 & 3
Amende : 52€ x 2 = 104€



BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27372030 & n° 27367664 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre PIERRELEAYE FC 1 & 2

Amende : 52€ x 2 = 104€

MARCOUVILLE CITY CP : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27372032 & n° 27367665 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2

Amende : 52€ x 2 = 104€

DEMARS ST WITZ FC : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27374274 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 7

Amende : 52€

GARGES FCM : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27369167 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre BRUYERES BERNES USM 3

Amende : 52€

BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27367670 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre MAGNY FC 2

Amende : 52€

MONTMAGNY FC : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27369306 & n° 27369351 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

Amende : 52€ x 2 = 104€

ARGENTEUIL FC : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27369507 – n° 27369559 – n° 27269630 & n° 27269694 du 14 10 23 - critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 52€ X 4 = 208€

ST BRICE FC : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27369695 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 4

Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27369486 du 21 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 4

Amende : 52€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2 relances appel de feuille de match n° 27291452 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 1

Amende : 52€

ERMONT AMS : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27291653 & n° 27291788 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2

Amende : 52€ x 2 = 104€

MONTMAGNY FC : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27296624 & n° 27296683 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MONTIGNY FC 1 & 2

Amende : 52€ x 2 = 104€

MARCOUVILLE CITY CP : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27291686 & n° 27291821 du 21 10 23 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

Amende : 52€ x 2 = 104€



MARCOUVILLE CITY CP : Non réception après 2 relances appel de feuilles de matchs n° 27291695 & n° 27291830 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2 & 3
Amende : 52€ x 2 = 104€

Prochaine Réunion LUNDI 20 NOVEMBRE 2023



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 14 novembre 2023

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festifoot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :



Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

COURRIERS DES CLUBS

HERBLAY ES

Mail du 13/11/23

Nous avons pris note de votre courrier.

Ent Sannois St Gratien

Mail du 14/11/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U7F et U9F.

RAPPEL

Une feuille de match doit être établie avant chaque rencontre électroniquement ou papier, de préférence au format préconiser par la commission féminine, sinon le match ne peut pas commencer. C'est vos responsabilités qui sont engagées.

INSCRIPTIONS DES CLUBS INCOMPLETES

FRANCONVILLE FC

Mail du 09/10/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL et l'organisation. Responsable catégories, souhait (heure...), terrain, estimation nbre joueuses par catégorie.

Votre première participation : le 25 novembre 2023.

Ent Sannois St Gratien

Mail du 14/11/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U7F et U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL et l'organisation. Responsable catégories, souhait (heure...), terrain estimation nbre joueuses par catégorie.

Votre première participation : le 25 novembre 2023.

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs ententes suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complète et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

HERBLAY ES

U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer

U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St leu 95 FC ne peuvent pas jouer



MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

Matchs 18/11/23

U11F

Groupe D

Match 27428771 du 18/11/23

St Prix ES 1 / Taverny COSMO 1 : cette rencontre se jouera le 18/11/2023 à 12h00

U11F

Groupe D

Match 27428770 du 18/11/23

Viermes Asnières O 1 / St Ouen l'Aumône AS 1: cette rencontre se jouera le 18/11/2023 à 9h30

U13F Avenir

Match 27429626 du 18/11/23

ST Brice FC1 / Argenteuil RC 1: cette rencontre se jouera le 18/11/2023 à 12h15

U13F

Groupe B

Match 27429690 du 18/11/23

Ent ESSG-Soisy 2 / Bezons USO 1: cette rencontre se jouera le 18/11/2023 à 12h15

U13F

Groupe D

Match 27429720 du 18/11/23

ST Brice FC1 / Franconville FC 1: cette rencontre se jouera le 18/11/2023 à 12h15

Matchs 25/11/23

U11F

Groupe A

Match 27428408 du 25/11/23

Taverny COSMO 1 / Ent ESSG-Soisy 1: cette rencontre se jouera le 25/11/2023 à 11h00, terrain 2 – SY – T5

U11F

Groupe C

Match 27428694 du 25/11/23

Franconville FC 1 / Fosses FU 1 : cette rencontre se jouera le 25/11/2023 à 12h15

U11F

Groupe D

Match 27428775 du 25/11/23

St Ouen l'Aumône AS 1 / Ent MMB 1 : cette rencontre se jouera le 25/11/2023 à 12h00

U13F

Groupe D

Match 27429724 du 25/11/23

Franconville FC 1/ Jouy le Moutier FC 1: cette rencontre se jouera le 25/11/2023 à 12h15

**Matchs 02/12/23**

U11F

Groupe D

Match 27428780 du 02/12/23

St Prix ES 1 / St Ouen l'Aumône AS 1 : cette rencontre se jouera le 02/12/2023 à 12h30

Matchs 09/12/23

U13F

Groupe B

Match 27429697 du 09/12/23

St Prix ES 1 / Bezons USO 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 10h30

U13F

Groupe D

Match 27429727 du 09/12/23

Grosloy FC 1 / Franconville FC 1: cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 13h00

APPEL A FEUILLE DE MATCHS**U11F**Taverny COSMO 2

U11F groupe D

Match 27428768 du 11/11/23

1er appel le 14/11/23

U13FERAGNY ASCF 1U13F Avenir

Match du N° : 27429621 du 11/11/2023

1er appel le 14/11/23

U11F APPEL ORIGINAUX FEUILLE DE MATCHCERGY PONTOISE FC 1

U11F groupe B

Match 27428618 du 14/10/23

1er appel le 14/11/23

CERGY PONTOISE FC 2

U11F groupe D

Match 27428766 du 14/10/23

1er appel le 14/11/23

U13FArgenteuil RC 1

U13F Avenir

Match 27429622 du 11/11/23

1er appel le 14/11/23



AMENDES

Taverny COSMO 1

U13F Groupe C

Match 2742297 du 14/10/23

Non réception de la feuille de match après 2 relances – Amende 52€

FRANCONVILLE FC 1

U11F Groupe C

Match 27429689 du 14/10/23

Feuille de match irrégulière, format : 15€

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)

PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023

PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023

PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024

PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024

PLATEAU 6 : 02 MARS 2024

PLATEAU 7 : 23 MARS 2024

PLATEAU 8 : 04 MAI 2024

PLATEAU 9 : 25 mai 2024

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4	Ent Sannois St Gratien	4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS
		12	Ent Sannois St Gratien

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participer

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2



ETAPE 3**FORMULAIRES****Saison 2023-2024**

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie

PSC1 >

COMMISSION >

FEUILLE DE MATCH >

FUTSAL >

FÉMININE >

Les dernières publications

Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de match Foot à 8



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U7F



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U9F





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Renault (Cda)

Excusé : M. Gondel

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION

Suite aux problèmes rencontrés par certains clubs et arbitres pour trouver le Gymnase de la Plaine à Cergy.

Veillez trouver ci-dessous l'adresse et le moyen d'accès au gymnase :

Gymnase de la Plaine – (Gymnase du Collège Caroline Aigle)

Rue des champs à Cergy

Accès par le Bd d'Osny et la D14 (derrière le Stade Salif Keita)

SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs.

Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser par mail au DVOF les raisons de l'absence de FMI.

COURRIERS CLUBS

Paris Cdg Futsal : Mail du 07-11-23

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U9.

La commission vous demande de refaire votre demande d'affiliation auprès de la LPIFF et d'effectuer les demandes de licences nécessaires avant de pouvoir intégrer les plateaux U9.

Deuil-Enghien Fc : Mail du 08-11-23

Pris note de la demande de la municipalité pour effectuer un match à huis clos pour la rencontre de CVO Futsal du 13-11-23 contre Montigny Lvdb.

La commission maintient la rencontre sur vos installations et vous demande de prévoir l'encadrement nécessaire au bon déroulement de la rencontre.

Avicenne Asc : Mail du 10-11-23

Pris note de l'absence de l'équipe de Marcouville pour la rencontre U14 du 07-10-23.

Pris note de l'envoi de la feuille de match papier pour la rencontre U16 du 14-10 contre Cfj Persanaise.

Futsal Club VLB : Mail du 10-11-23

Pris note de la fermeture de votre gymnase le 11-11-23 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre contre Montigny Lvdb à une date ultérieure.

Sannois Fce : Mail du 10-11-23

Pris note de la fermeture de votre gymnase le 11-11-23.

La commission reporte la rencontre contre Cergy-Pontoise Fc 2 à une date ultérieure.

Goussainville Fc : Mail du 10-11-23 (Footclubs)

Demande de modification d'horaire pour la rencontre du 25-11-23 contre Foot Indoor Loisir.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

**Asf Argenteuil** : Mail du 12-11-23

Pris note de l'inversion de résultat sur la FMI pour la rencontre de critérium U12 : Asf Argenteuil / Attainville Futsal du 12-11-23

Cfj Persanaise : Mails du 13-11-23

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Duclos le week-end des 18 et 19-11-23 (attestation mairie jointe).

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre U16 contre Combo Futsal le lundi 20-11 à 19H30.

La commission ne peut accepter cette proposition, les rencontres U16 doivent avoir lieu le samedi ou le dimanche.

La commission reporte la rencontre au samedi 16-12-23

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre U14 contre Attainville Futsal le dimanche 26-11 à 12H00.

Accord de la commission.

Montigny Lvdb : Mail du 13-11-23

Demande de changement de gymnase et de modification d'horaire pour la rencontre du 18-11-23 contre Bezons Futsal Club en raison de l'indisponibilité du gymnase Coséc (attestation mairie jointe).

Accord de la commission

Avicenne Asc : Mail du 13-11-23

Pris note de votre absence suite erreur administrative du club pour la rencontre de Critérium U12 le dimanche 12-11-23 à Cfj Persanaise

Attainville Futsal Club : Mail du 13-11-23

Pris note de l'absence de l'équipe U16 de Marcouville City Cp qui s'est déplacé avec uniquement 2 joueurs.

La commission regrette l'attitude du club de Marcouville qui ne prévient pas le club adverse de son absence.

Bezons Futsal Club : Mail du 13-11-23

Pris note de votre demande de Huis clos pour la rencontre du samedi 18-11 à Montigny Lvdb.

La commission Futsal ne peut déclarer un huis clos sur une rencontre. Seul la commission de discipline peut sanctionner un club pour des matchs à huis clos.

La commission vous informe qu'un délégué officiel du DVOF sera désigné sur cette rencontre suite à votre demande.

AUDITION

Match n° 26509849 : Sannois Fce 1 / Cfj Persanaise 1 du 28-10-23

Motif : Match non joué

La commission après audition de :

Pour le club de Cfj Persanaise :

M Rosélia Serge : licence n° 2310678069

Pour le club de Sannois Fce :

M Oulaï Merson : licence n° 2308102781

M Ghazouani Hamza : licence n° 2546440938

Les personnes de Sannois Fce sont arrivées à 19H30 après le départ de M Rosélia

La commission prend note du mail de Sannois du vendredi 27-10-23 à 16H01

Mail envoyé sans l'arrêté municipal de la municipalité.

Sannois Fce : **amende 20€** - Demande de dérogation non conforme

La commission prend note du mail du club de Cfj Persanaise du samedi 28-10-23

La commission prend note du rapport de l'arbitre et de l'absence de l'équipe de Persan qui ne s'est pas déplacé suite au mail de Sannois du 27-10-23.

**Décision :**

À la suite de l'erreur administrative des 2 clubs, la commission voulant donner une issue sportive à cette rencontre et avec l'accord des 2 clubs décide de **reporter la rencontre au samedi 02-12-23 à 18H30.**

MODIFICATION D'HORAIRE**SENIOR D2**

Match n° 26601990 : Goussainville FC 2 / Foot Indoor Loisir 1 : **le samedi 25-11-23 à 14H00**

Match n° 26601967 : Montigny Lvdb 2 / Bezons Futsal Club 1 : **le samedi 25-11-23 à 18H00 – Gymnase Carlier**

MATCHS REMIS**SENIOR D1**

Match n° 26509849 : Sannois Fce 1 / Persanaise Cfj 1 : **le samedi 02-12-23 à 18H30**

SENIOR D2

Match n° 26571867 : Futsal Club VLB / Montigny Lvdb 1 : **le samedi 02-12-23 à 20H00**

Match n° 26571868 : Sannois Fce 2 / Cergy-Pontoise Fc 2 : **le samedi 20-01-24 à 18H30**

Match n° 26601983 : Foot Indoor Loisir 1 / Deuil-Enghien Fc 1 : **le samedi 17-02-24 à 12H30**

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389965 : Cfj Persanaise 21 / Combo Futsal 21 : **le samedi 16-12-23 à 17H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391146 : Cfj Persanaise 21 / Attainville Futsal C 21 : **le dimanche 26-11-23 à 12H00**

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U16**

Match n° 27389963 : Combo Futsal C 21 / Asf Argenteuil 21 du 11-11-23

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391140 : Sportifs de Garges 21 / Avicenne Asc 22 du 12-11-23

CRITÉRIUM U12

Match n° 27391821 : Avicenne Asc 22 / Sportifs de Garges 21 du 11-11-23

Match n° 27391820 : Cs Jocassiens 21 / Cfj Persanaise 22 du 12-11-23



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389962 : Attainville Futsal C 22 / Marcouville City Cp 21 du 11-11-23

Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 21

Attainville Futsal C 22 : **5 Buts**

Marcouville City Cp 21 : **0 Buts**

Marcouville City Cp : **amende 30 €**

Match n° 27390153 : Garges Djibson Asc 21 / Cs Jocasziens 21 du 11-11-23

Absence de l'équipe de Cs Jocasziens 21

Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**

Cs Jocasziens 21 : **0 Buts**

Cs Jocasziens : **amende 30 €**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391068 : Avicenne Asc 21 / Marcouville City Cp 21 du 07-10-23

Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 21

Avicenne Asc 21 : **5 Buts**

Marcouville City C 21 : **0 Buts**

Marcouville City Cp : **amende 30 €**

CRITÉRIUM U12

Match n° 27418644 : Cfj Persanaise 21 / Avicenne Asc 21 du 21-11-23

Absence de l'équipe de Avicenne Asc 21

Cfj Persanaise 21 : **5 Buts**

Avicenne Asc 21 : **0 Buts**

Avicenne Asc : **amende 30 €**

NON-ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391070 : Marcouville City Cp 21 / Asf Argenteuil 22 du 22-10-23

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Marcouville City Cp 21 : **0 Buts**

Asf Argenteuil 22 : **0 Buts**

Marcouville City Cp : **amende 52 €**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U12

Match n° 27418646 : Asf Argenteuil 22 / Attainville Futsal C 21 du 12-11-23

Erreur de saisie sur la FMI

Asf Argenteuil 22 : **2 Buts**

Attainville Futsal C 21 : **5 Buts**



COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Semaine 48 du 27-11 au 03-12-23

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		CERGY-PONTOISE FC 2	MONTMAGNY ASFS 2	Lun 27-11 à 20H00
2		MARCOUVILLE CITY CPA 3	SANNOIS FCE 2	Sam 02-12 à 20H30
3		GOUSSAINVILLE FC 2	MONTIGNY LVB 2	Sam 02-12 à 16H00
4		MONTMORENCY FUTSAL 2	AVICENNE ASC 2	Sam 02-12 à 13H00
5		MY SARCELLES FUTSAL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lun 27-11 à 21H30
6		COMBO FUTSAL 2	PARMAIN FUTSAL AS 2	Sam 02-12 à 18H30
7		AFS VAUREAL 2	ASF ARGENTEUIL 2	Ven 01-12 à 21H30
8		ASF ARGENTEUIL 3	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Dim 03-12 à 17H00

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U9



Plateau N°2 - Week-end des 18 et 19 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 18 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal C 3 Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj 3
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Attainville Futsal (1&2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1
Plateau N°3 - Week-end des 02 et 03 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 3 Asf Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2) Marcouville City CP 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Cfj Persanaise 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Plateau N°4 - Week-end des 16 et 17 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 16 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 10h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal (1&2) Avicenne Asc (1&2) Marcouville City CP 2
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (2&3) Attainville Futsal 3 Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	7	Asf Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise 1 Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)



PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°3 - Week-end des 25 et 26 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Novembre 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	11	Marcouville City (1-2&3) AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Cfj Persanaise
Journée N°4 - Week-end des 09 et 10 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 10 Décembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	11	AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1-2&3) Cfj Persanaise

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 12-11-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 12-11-23 à Cfj Persanaise
 La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 12-11-23 à Cfj Persanaise
 La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 22-10-23

Marcouville City Cp : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 22-10-23 à Asf Argenteuil.
 La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAU U9 du 15-10-23

Asf Argenteuil : Club accueil, non transmission feuille de plateau et feuilles de présences des clubs.
 Amendes : 52€ x 2 = 104€

Prochaine réunion
Lundi 27 novembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - FMI

Les stagiaires sont attendus pour une formation FMI
Le vendredi 17 novembre 2023 de 19h00 à 21h00 au DVOF.

FORMATION - PFFD

Les stagiaires sont attendus pour une formation " LE CADRE ASSOCIATIF"
Le samedi 18 novembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

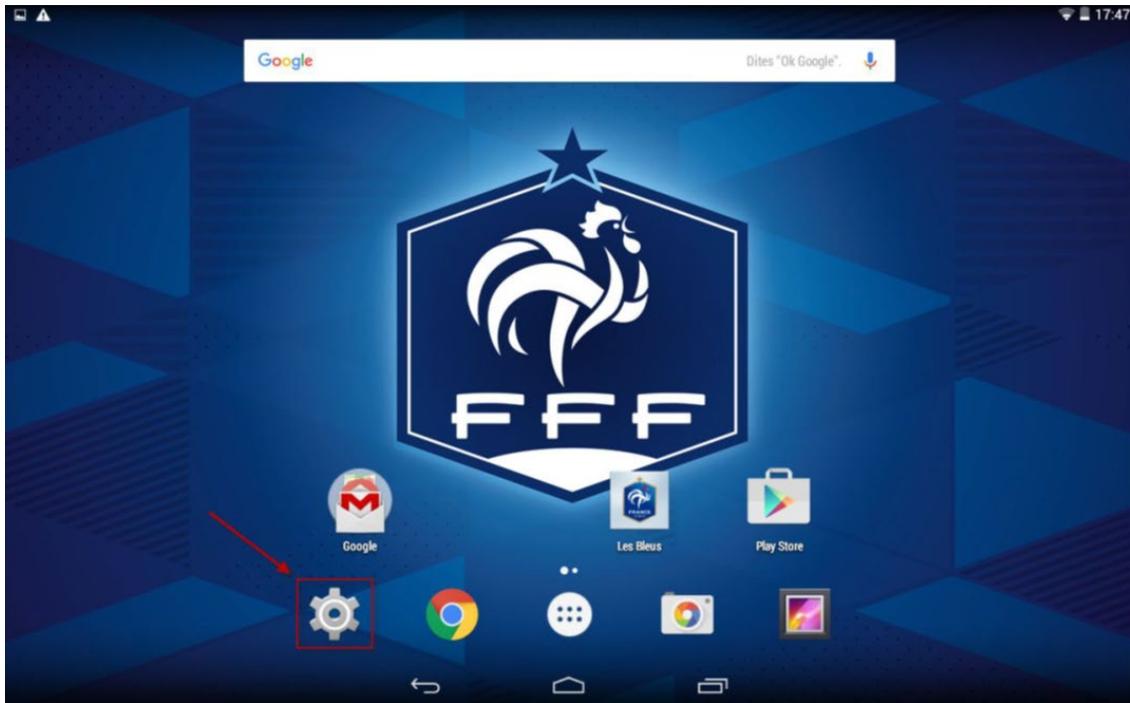
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

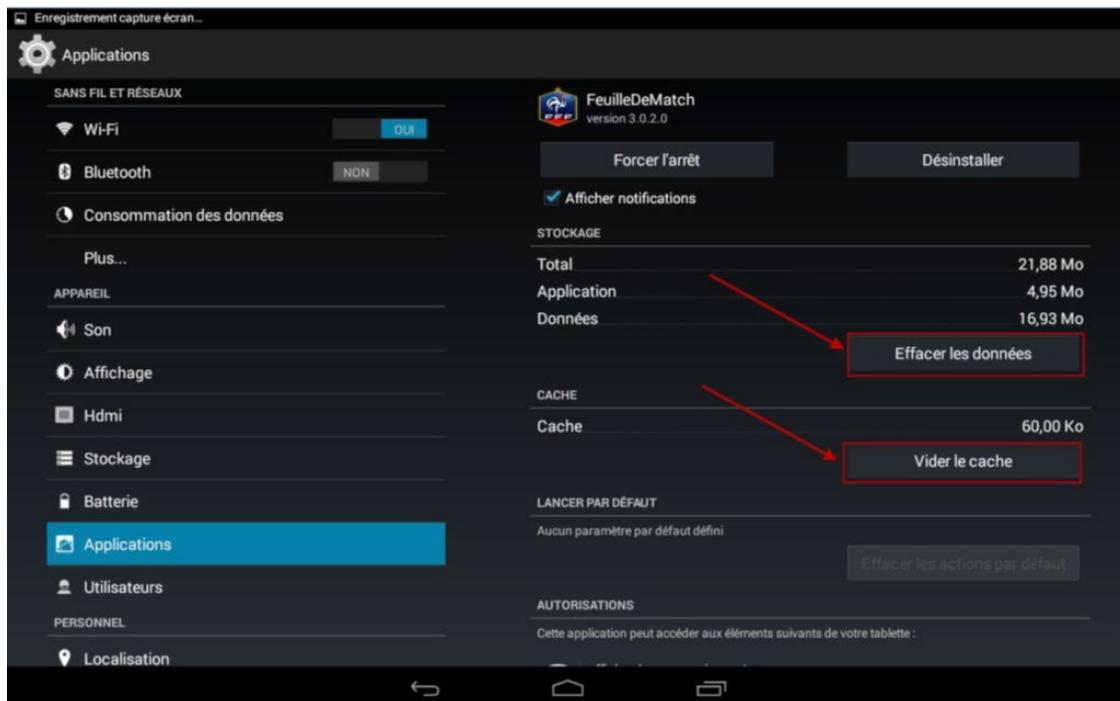
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



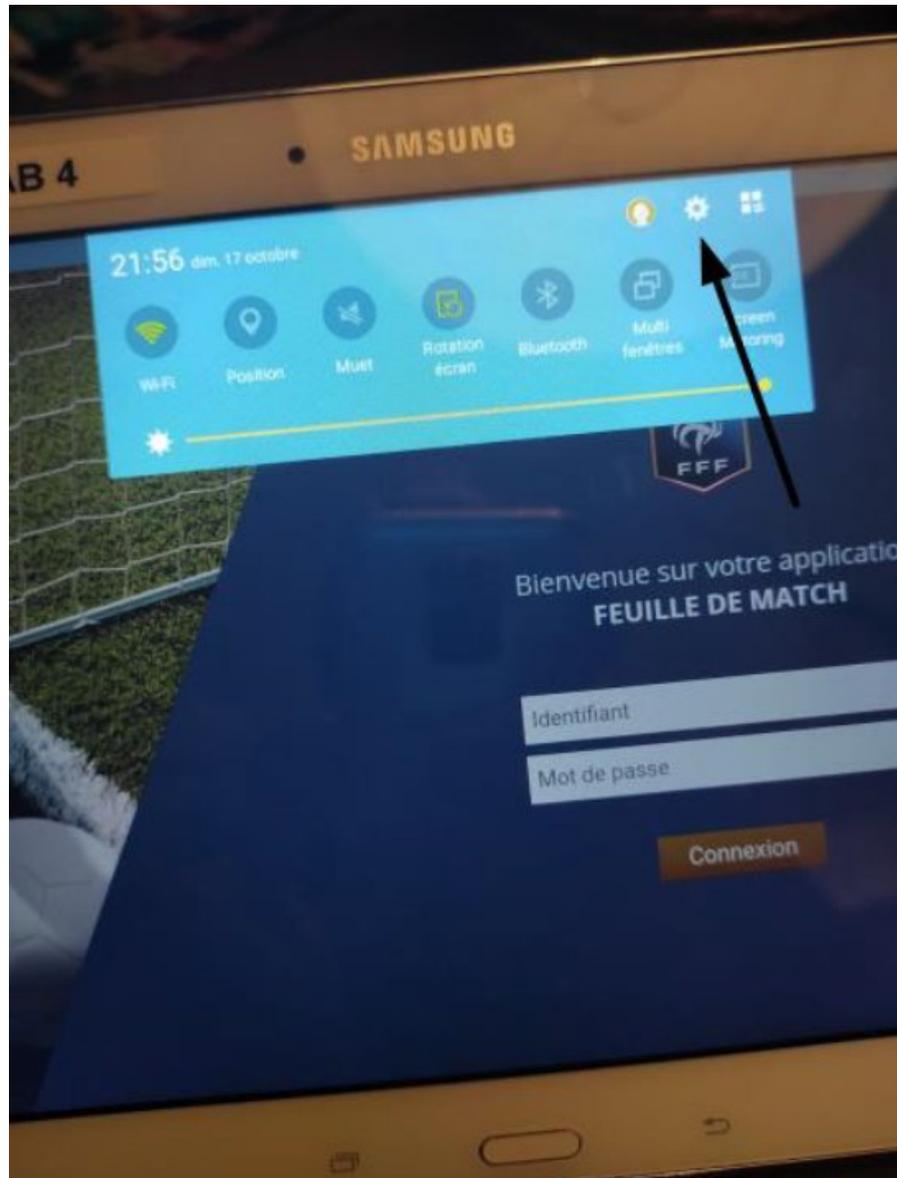
☑ Effacer les données et vider le cache



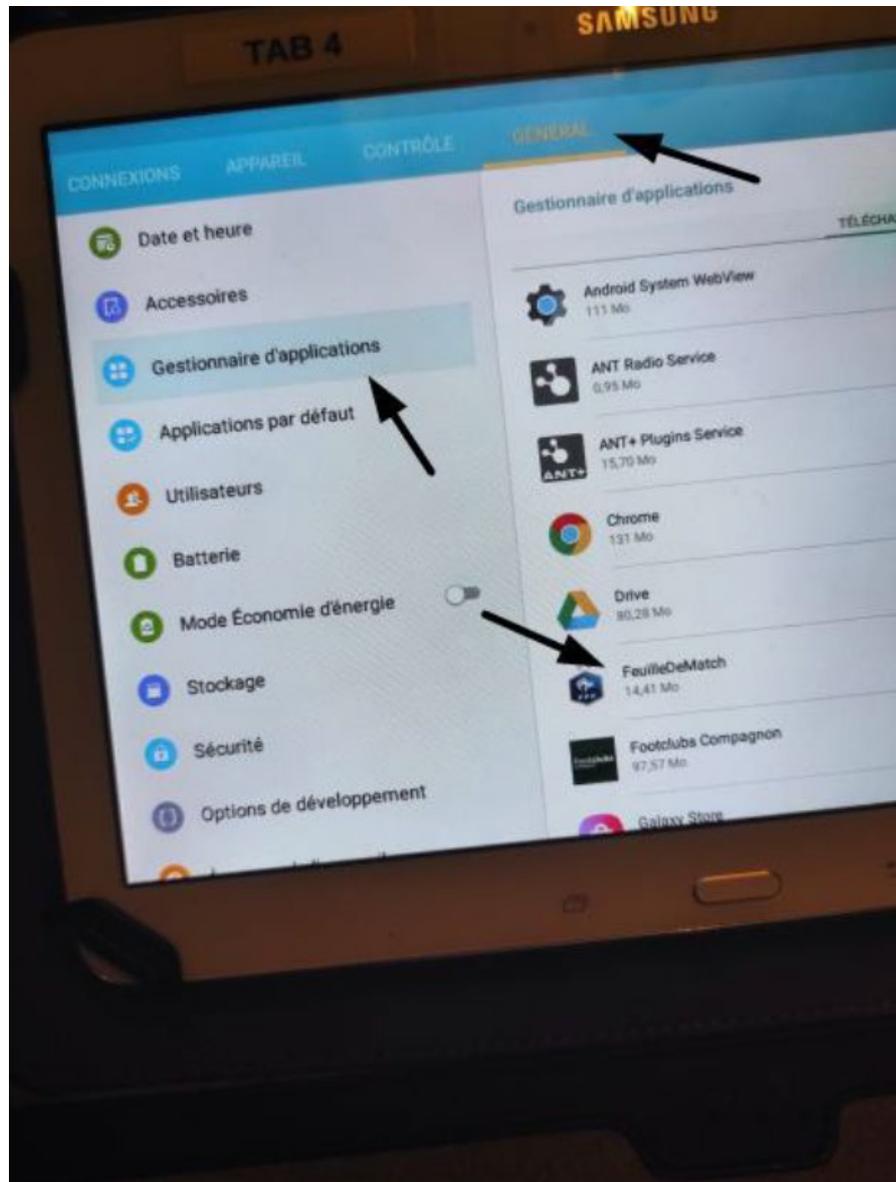
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

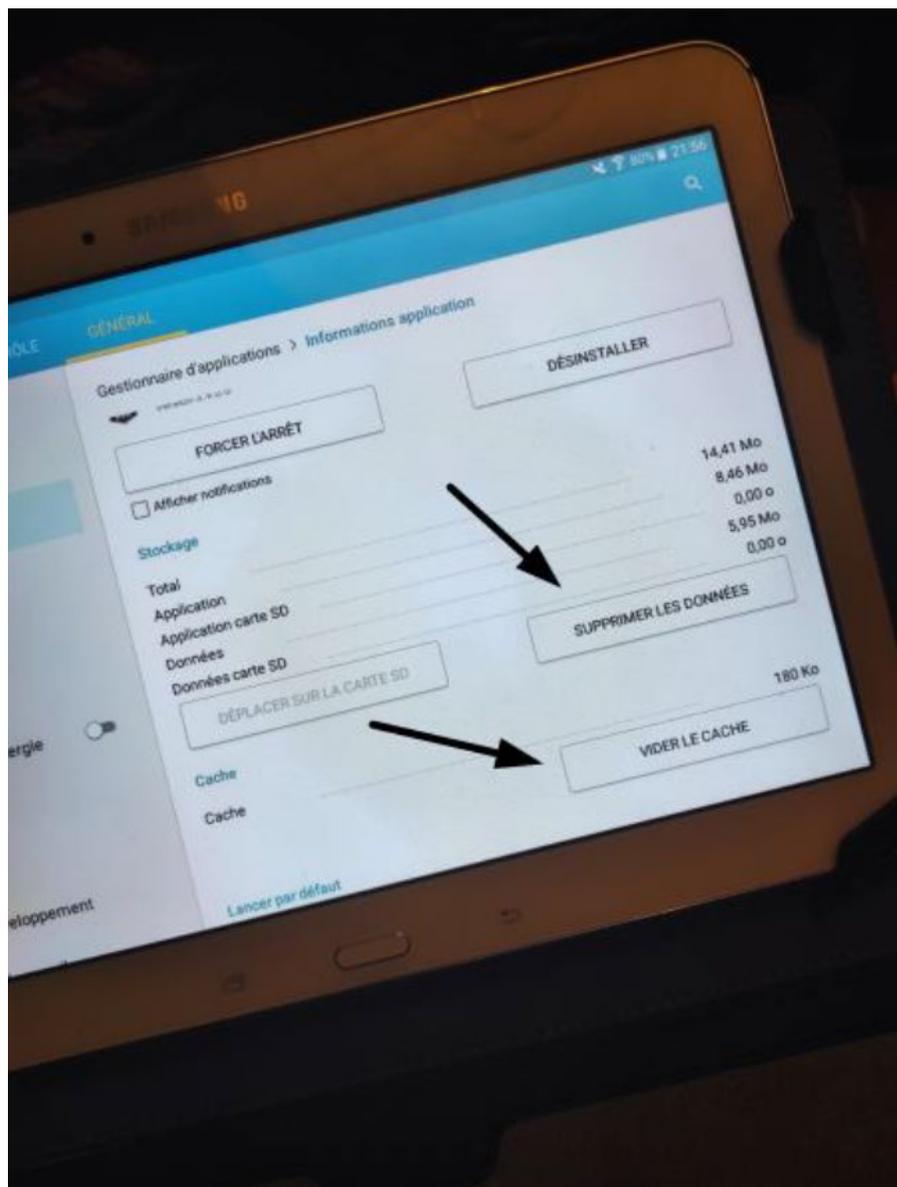
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



📄 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955630203

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 16 novembre 2023 à 14h00, au Stade Alain LOISEL, Boulevard BREMONT pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de SAINT PRIX : NNI 955740101 et 955740102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 23 novembre 2023 à 10h00, au Stade Georges GLATIGNY, Rue PASTEUR pour confirmation de classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 16 Novembre 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontre du 18 Novembre 2023

Seniors D2 Futsal

Match 26601967 : Montigny LVDB / Bezons Futsal Club

Délégué : M. Joseph Plassart à la charge de Bezons Futsal Club

Rencontres du 26 Novembre 2023

U18 D1

Match 25897999 : St Leu FC / Adamois OL

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898000 : Argenteuil FC / Cormeillais ACS

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25898002 : Goussainville FC / Ecoeu FC

Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25898004 : Bezons USO / Soisy AM FC

Délégué : M. Fabrice Gondel

Seniors D1

Match 25897381: Gonesse RC / Osny FC

Délégué: M. Joseph Plassart

Match 25897382: St Leu FC / Entente SSG

Délégué: M. Djillali Ouanfouf

Match 25897383: Marly la Ville ES / Ecoeu FC

Délégué: M. Christian Febvay

Match 25897384: Groslay FC / Jouy le Moutier FC

Délégué: M. Hicham El Fakri

Match 25897385: Persan US / St Brice FC

Délégué : M. Thierry Paumier



Match 25897386 : St Ouen AS / Champagne SFC

Délégué : M. Pascal Pézière

Seniors D4

Match 26532527: Montmorency FC / Beauchamp AS

Délégué principal : M. Jean-Pierre Lacour à la charge de Montmorency FC

Déléguée adjointe : Mme Béatrice Zami à la charge de Montmorency FC